



COMMUNIQUE DE PRESSE

**RÉSULTATS SEMESTRIELS 2022 :
ACCÉLÉRATION DE LA FEUILLE DE ROUTE STRATÉGIQUE
DANS LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS**

Paris, le 31 octobre 2022 – 19h15 CET - Néovacs (Euronext Growth Paris : ALNEV) annonce ses résultats semestriels 2022. Le rapport financier semestriel est mis à la disposition du public ce jour sur le site Internet de la société.

Hugo Brugière, PDG de Néovacs, déclare : *« Le début de l'exercice 2022 est marqué par une accélération de notre plan stratégique, aussi bien sur le volet des développements cliniques de l'entreprise que des investissements pour enrichir le portefeuille d'actifs et le potentiel de création de valeur. Ceci s'est fait dans le respect total des engagements pris, que ce soit vis-à-vis du Tribunal de commerce qui a validé le plan de redressement dont nous avons remboursé l'intégralité des échéances arrêtées avec 8 ans d'avance, que vis-à-vis des investisseurs à qui nous avons promis un investissement équilibré entre développements cliniques et prises de participation. Au-delà, les produits financiers générés à court terme par notre trésorerie confirment notre gestion en bon père de famille. »*

Nouvelles avancées des programmes de recherche autour de la plateforme technologique Kinoïde® avant l'élargissement des recherches autour de la technologie ARNm

Après plusieurs mois de négociations, Néovacs est parvenu à un accord avec son partenaire Biosense Global dans le traitement du lupus. Cet accord « gagnant-gagnant » assure la poursuite du programme IFN α Kinoïde dans le lupus sur la base des résultats de la phase IIb réalisée par Néovacs, qui ont montré la pertinence de l'approche basée sur l'utilisation de l'IFN α kinoïde. Cet accord permet de reprendre les essais cliniques en Chine, entièrement pris en charge par Biosense Global, et offre à Néovacs une nouvelle perspective de valorisation d'un actif stratégique sans aucun coût engagé. À ce titre, Le transfert de savoir-faire est en cours et BioSence a informé Néovacs, au début de l'été, qu'une phase pré-IND (*Investigational New Drug*) a été initiée avant le lancement éventuel d'une nouvelle phase IIb.

Fort de cet accord, Néovacs peut désormais se concentrer sur ses programmes de recherche dans le domaine des allergies. À ce titre, la société a signé deux contrats de licence exclusive mondiale négociés avec la filiale privée de l'Inserm (Inserm Transfert), au nom de ses partenaires académiques historiques, l'Inserm et l'Institut Pasteur, sur des familles de brevets stratégiques. Ces brevets définissent et protègent les travaux de développement clinique et la commercialisation de candidats vaccins dans les domaines de l'asthme et des allergies alimentaires. Par ces nouveaux accords, la société s'assure les droits exclusifs d'exploitation de ces inventions.

Néovacs a également élargi son potentiel technologique en annonçant, en octobre, le dépôt d'une demande de brevet internationale autour de sa nouvelle plateforme ARN messagers (ARNm) dans le domaine des maladies auto-immunes et inflammatoires, notamment autour des allergies. L'invention ainsi protégée concerne un vaccin thérapeutique et son utilisation pour traiter des effets pathologiques associés à une expression d'IL-4 et d'IL-13 aberrantes, en particulier l'asthme, les allergies alimentaires, les réponses aux venins et la survenue de chocs anaphylactiques, la dermatite atopique, la fibrose pulmonaire et la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). Ce vaccin, facile à produire, compléterait l'utilisation des produits Kinoïdes.

3 nouveaux investissements stratégiques depuis le début de l'année 2022

En parallèle, l'activité d'investissement dans des projets prometteurs, aussi bien dans le développement de candidats-médicaments (BioTech) que de dispositifs médicaux (MedTech), a également connu une nette accélération depuis le début de l'année 2022. Après les 2 opérations avec Bio Detection K9 et Signia Therapeutics en 2021, Néovacs a décidé d'accompagner :

- MEDICAL DEVICES VENTURE, à l'occasion de son introduction en Bourse, afin d'en faire son nouveau véhicule d'investissement privilégié dans l'univers de la MedTech. Néovacs a investi 1 M€ dans la société ;
- NETRI, afin de soutenir la croissance de la société et de lui permettre de devenir le leader mondial industriel d'organe-sur-puce et d'étendre ses domaines d'applications. Néovacs a investi 2 M€¹.

Surtout, après la clôture semestrielle, Néovacs est devenu un partenaire stratégique de Pharnext en lui accordant un financement d'un montant nominal de 21,1 M€. Par cet accord, Néovacs pourrait à terme devenir un actionnaire de référence de Pharnext en cas de succès de la phase III du candidat-médicament dans la maladie de Charcot-Marie-Tooth de type 1A. À ce jour, Néovacs a souscrit aux deux premières tranches pour un montant total de 13,2 M€.

Les Obligations Simples émises portent intérêt au taux de 1% par mois qui, ajouté à la décote accordée à Néovacs, génère un rendement annuel global de 2,5 M€ par an. Pharnext s'est en outre engagée à verser à Néovacs une commission d'engagement d'un montant de 1,1 M€ hors taxe, sous la forme d'une créance émise à la signature de l'accord².

33,0 M€ de trésorerie à fin juin 2022, stable par rapport à fin 2021

Afin de financer son activité et son plan d'investissement, Néovacs a utilisé sa ligne de financement en obligations convertibles en actions et levé au total 5,5 M€ au cours du 1^{er} semestre 2022. Les tirages réalisés sur ces contrats et les conversions en actions nouvelles de la société qui en résultent ont permis de consolider la trésorerie de la société et ses fonds propres.

Ainsi, au 30 juin 2022, Néovacs disposait d'une trésorerie de 33,0 M€ (33,1 M€ à fin 2021) après avoir investi, conformément à sa feuille de route, près de 6 M€ dont :

- 50% dans ses activités opérationnelles (3,0 M€ à comparer à 2,1 M€ au 1^{er} semestre 2021). La société a comptabilisé 2,7 M€ au titre des activités de recherche et de développement au cours du 1^{er} semestre 2022 contre 2,6 M€ durant la même période de 2021.
- 50% dans les activités d'investissement.

¹ Avec une option pour un investissement complémentaire pouvant aller jusqu'à 1 M€ sous réserve d'atteinte d'objectifs et selon les besoins de la société

² Dans le cas où, au 31 décembre 2023, une ou plusieurs tranches ne seraient pas tirées pour une raison exclusivement et directement imputable à Néovacs, Pharnext se verra recreditée du montant correspondant à la commission d'engagement appliquée à la ou les tranches non tirées

La société a également décidé de placer 66% de sa trésorerie dans différents produits financiers. Cette stratégie a permis de générer 1,3 M€ de produits financiers au 1^{er} semestre 2022. Néovacs a notamment souscrit à un emprunt obligataire émis par HBR Investment Group pour un montant de 3 M€. L'échéance de remboursement est fixée à 4 années à compter de la date d'émission et le taux d'intérêt fixe est de 5%.

La dette financière est limitée, au 30 juin 2022, à 1,2 M€ (correspondant à des obligations non encore converties à la clôture) pour 46,6 M€ de fonds propres.

À la date de publication de ce communiqué, après l'investissement dans Pharnext et un nouveau tirage sur la ligne de financement, la société dispose de :

- 18 M€ de trésorerie disponible devant lui permettre d'assurer le financement des programmes en cours ;
- 29 M€ de capacité résiduelle de tirage venant également renforcer sa capacité à couvrir son risque de liquidité.

À PROPOS DE NÉOVACS

Néovacs est une société de biotechnologie française, cotée sur Euronext Growth depuis 2010, spécialisée dans les vaccins thérapeutiques ciblant le traitement des maladies auto-immunes. Sa technologie innovante appelée Kinoïde[®], brevetée jusqu'en 2038, permet d'induire une réponse immunitaire polyclonale, applicable dans plusieurs indications. Néovacs a développé l'IFN α Kinoïde pour le traitement du lupus dans une étude clinique de phase IIb. L'étude principale est terminée, les résultats complets ont été présentés au 13^{ème} congrès international 2019 du lupus. La Société a également terminé des travaux précliniques prometteurs avec un autre vaccin thérapeutique, l'IL-4/IL-13 Kinoïde, pour le traitement des allergies. L'ambition de cette « approche Kinoïde[®] » est de permettre aux patients de mieux supporter un traitement à vie qui serait plus efficace, bien toléré et très souple dans son administration. **Pour plus d'informations :** www.neovacs.fr

Jérôme FABREGUETTES-LEIB
Relations Investisseurs
neovacs@actus.fr
01 53 67 36 78

Déborah SCHWARTZ
Relations Presse financière
dschwartz@actus.fr
01 53 67 36 35